

## Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : [admin@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:admin@notredamedesneiges.qc.ca)

Site WEB : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca)



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009 Fax : 418-851-3169

Année 15, Numéro 10

DÉCEMBRE 2017

## HORAIRE D'OUVERTURE DE LA PATINOIRE ET DU LOCAL DE LA SALLE DE JEUX

Lieu : Local du sous-sol du Centre Communautaire situé au  
17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles

26 décembre 2017 au 8 janvier 2018

(Fermé le 1<sup>er</sup> janvier)

Patinage libre	13H00 à 15H00
	18H30 à 19H30
Hockey	15H00 à 17H00
	19H30 à 21H00



Fin de semaine après le 9 janvier 2018

Vendredi soir

Patinage libre 18H30 à 19H30

Hockey 19H30 à 21H00

Samedi, Dimanche

Patinage libre 13H00 à 15H00

18H30 à 19H30

Hockey 15H00 à 17H00

19H30 à 21H00

### Jeux disponibles

- Table de ping-pong, table de Mississippi, jeux de société.

## CALENDRIER DES COLLECTES / JANVIER & FÉVRIER 2018

### JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

### FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

### LÉGENDE :



Ordure



Bac Brun (matières organiques)



Cueillette des Sapins de Noël (10 janvier 2018)



Recyclage, secteur 132 Est, Notre-Dame Est, Grève Fatima, 2<sup>e</sup> & 3<sup>e</sup> Rangs, Cap-Marteau, Grève Morency, Rioux & D'Amours



Recyclage, secteur Rivière-Trois-Pistoles, rue Notre-Dame Ouest (entre la 132 et le no 518)

Noter que le calendrier annuel des collectes vous sera acheminé bientôt par la poste

## CHANGEMENTS À L'HORAIRE RÉGULIER DES COLLECTES

Changements à l'horaire régulier pour la période des Fêtes 2017 :

Notre-Dame-des-Neiges

Secteur M

(Grève Morency, Rioux et D'amours)

Collecte du jeudi 28 décembre DEVANCEE au jeudi 21 décembre.

Modifications à l'horaire régulier pour 2018 :

CHANGEMENT DE JOURNÉE. Reprise des collectes régulières le MERCREDI aux deux semaines à compter du 3 janvier. Ce secteur fera dorénavant partie du secteur G.

## PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis 11 décembre 2017 et 15 janvier 2018 à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles.



Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. Bienvenue à tous ! S'il y a tempête et impossibilité de siéger, la ou les séances sont reporté (es) au lendemain.

## ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2018

La population est invitée à venir assister à l'adoption du budget de l'année 2018 qui aura lieu le lundi 11 décembre 2017 après la séance ordinaire qui débutera à 19h30, au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles.

## VŒUX DE VOTRE MAIRE

Oufff!!! Encore une autre année qui est passée beaucoup trop vite ! Pour vous comme pour moi j'imagine, il y a bien des projets que l'on reporte déjà à l'an prochain. Nous sommes à ce moment où nous avons l'occasion de revoir parents et amis afin de partager ces moments festifs. Permettez-moi de vous encourager à profiter de chacun de ces moments qui se présentent et surtout à faire le plein de souvenirs intarissables.

De plus, c'est l'occasion propice pour réitérer que vos élus et le personnel de la municipalité préparent une année 2018 empreinte de croissance et de projets emballants. Nous allons tous travailler à l'atteinte d'objectifs visant l'amélioration de la qualité de vie de la population de notre chaleureuse municipalité.

Comme dit la chanson « ...qu'il fait bon d'être arrivé chez des gens sympathiques... », vous êtes ces gens. Pour ce temps des Fêtes, je vous souhaite de refaire vos forces, un peu de repos, santé, beaucoup de petits bonheurs et prudence. Soyons prêts pour une 2018 qui sera active et souriante !



Jean-Marie Dugas, Maire

## ACTIVITÉ – CAFÉ DU MAIRE 6 JANVIER 2018 À 17H00

Une messe sera célébrée le 6 janvier 2018 à 16h00 à l'église de Rivière-Trois-Pistoles. Ainsi, M. Jean-Marie Dugas, maire de la municipalité profite de cette occasion afin d'inviter la population à venir déguster le « café du maire », après la messe. Celui-ci vous attendra à la salle communautaire située au 17, rue de l'Église. Cette activité vous permettra d'échanger sur différents sujets, dossiers ou préoccupations. M. Dugas, souhaite à tous la bienvenue !



À l'occasion de Noël et du Nouvel An, les membres du conseil municipal et le personnel vous transmettent leurs vœux les plus chaleureux.

Que la nouvelle année soit, pour vous et vos proches, source de bonheur, de paix et de succès.

Le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement.

Reprise de l'horaire régulier le 3 janvier 2018



## VISITES DE PRÉVENTION DES RÉSIDENCES DE LA MUNICIPALITÉ PAR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

Soucieuse de la sécurité de ses citoyens, la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a mandaté le service incendie de la Ville de Trois-Pistoles afin d'effectuer des visites de prévention sur tout le territoire de la municipalité.

À l'instar de toutes les municipalités du Québec, ces inspections ont pour objectifs de diminuer les risques d'incendie sur le territoire. Les municipalités, villes et MRC se sont engagées par des ententes que l'on appelle « Schéma de couverture de risques ».

Ces visites de sensibilisation visent non seulement à vérifier la présence et le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée, mais aussi, visent l'inspection des détecteurs de monoxyde de carbone, des extincteurs ainsi que le dégagement des appareils de chauffage et des panneaux électriques.

Les visites à domicile sont effectuées par des pompiers rigoureusement formés afin de promouvoir des gestes préventifs visant à diminuer au maximum les risques d'incendie à la maison. Lors de ces visites, les pompiers vous prodigueront des conseils de prévention. N'hésitez surtout pas à leur poser vos questions.

Il est à noter que les visites vont s'échelonner sur 3 ans. Il se peut donc que vous receviez la visite des pompiers qu'en 2019 ou en 2020. En collaboration avec le service incendie de la Ville de Trois-Pistoles, nous publierons dans le feuillet mensuel, sur le site web et sur notre page Facebook, les secteurs qui seront visités tout au long du processus.

## RECENSEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Avis aux contribuables,

La Municipalité Notre-Dame-des-Neiges, en partenariat avec la MRC les Basques, travaille à mettre sur pied un système de gestion de la vidange des boues de fosses septiques sur son territoire afin d'assurer le respect de la réglementation provinciale concernant les vidanges et la protection de l'environnement. Ce système de gestion permettra également aux citoyens de bénéficier d'un coût réduit pour la vidange des boues de fosses septiques.

La « *Loi sur les compétences municipales* » octroie aux municipalités le pouvoir d'adopter tout règlement en matière d'environnement. De plus, le « *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* » précise le devoir de la municipalité d'exécuter et de faire exécuter ce règlement. Également, la « *Loi sur les compétences municipales* » prévoit que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, sous forme de taxe foncière, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée.

Pour mettre sur pied un tel système de gestion, il nous faut des outils. Pour cela, nous avons besoin de renseignements relativement à l'installation septique de chaque immeuble (exemple : résidence, chalet, camp, cabane à sucre, commerce, industrie) situé sur le territoire n'étant pas desservi par les services d'égouts. Ainsi, au cours de l'année 2018, le personnel de la municipalité rencontrera les propriétaires d'immeuble ou leur fera parvenir un questionnaire afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires pour élaborer ce système de gestion. À cet effet, nous demandons votre collaboration. Noter que cette démarche n'est pas faite dans le but de vérifier la conformité, mais bien pour recenser les types installations septiques implantées sur le territoire.

Pour vous préparer, nous vous demandons d'avoir en votre possession les données suivantes :

- le type d'installation septique ;
- la date de la construction de l'installation septique ;
- la capacité de la fosse septique, s'il y en a une ;
- le type de fosse, s'il y en a une (béton ou polyéthylène) ;
- la date de la dernière vidange, s'il y a une fosse septique ;



N'hésitez pas à communiquer au 418-851-3009, poste 4, afin de joindre madame Sarah Gauvin, inspectrice des bâtiments et en environnement et inspectrice régionale de la MRC Les Basques.

## L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POSSÈDE DE TRÈS NOMBREUSES VERTUS ET CONSTITUE UN EXCELLENT MOYEN DE SE PRÉMUNIR CONTRE LES MALADIES CHRONIQUES

Vous désirez vous sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique régulière afin de vous procurer une meilleure santé générale, un contrôle du poids, un renforcement des muscles et des os et un regain d'énergie.

Ainsi, la municipalité vous offre l'opportunité de pratiquer gratuitement deux fois par semaine du conditionnement physique (exercice avec le corps) avec une personne ayant de bonnes connaissances d'entraînement. Cette activité se déroulerait à la Salle communautaire de Rivière-Trois-Pistoles.

Pour vous inscrire, nous vous demandons de communiquer au bureau municipal au 418-851-3009, poste 2.



## RÈGLEMENT N° 409 MODIFIANT L'ARTICLE 3.3.7.6.2.1 DU RÈGLEMENT N° 188 DE CONSTRUCTION / AVIS DE CONFORMITÉ

La MRC les Basques certifie que le « Règlement n° 409 modifiant l'article 3.3.7.6.2.1 du Règlement n° 188 de construction » est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement en vigueur et aux dispositions de son document complémentaire. Par conséquent, la MRC les Basques approuve ledit « Règlement n° 409 » en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et délivre le certificat de conformité pour ce règlement en date du 26 octobre 2017. Le règlement et le certificat de conformité sont disponibles à la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour consultation sur les heures de bureau municipal.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 8 novembre 2017.

## STATIONNEMENT DE NUIT ET DÉNEIGEMENT

L'hiver est déjà bien entamé sur notre territoire et déjà les déneigeurs rencontrent des inconvénients occasionnés par des véhicules se stationnant dans les rues publiques durant la nuit. Pour notre service de déneigement municipal, cette période est le moment de prédilection pour faire un bel entretien du réseau routier afin d'offrir des voies de circulation bien dégagées pour la circulation des utilisateurs, le jour arrivé.



STATIONNEMENT DE NUIT  
INTERDIT EN PÉRIODE HIVERNALE

Nous tenons donc à vous rappeler que l'article 7 du Règlement no 227 concernant le stationnement stipule que le stationnement sur une voie de circulation public est interdit de 23h à 7h du 15 novembre au 15 avril sur tout le territoire de la Municipalité.

La Municipalité peut imposer une amende de 30 \$ plus les frais à chaque jour qu'un véhicule est stationné dans un chemin public dans la période prohibée. De plus, la Sûreté du Québec est autorisée à faire appliquer ce règlement et même à faire déplacer les véhicules aux frais du propriétaire.

Veuillez participer au bon déneigement des voies de circulation sur notre territoire et prendre la bonne habitude de ne pas vous stationner dans les rues publiques aux dates et aux heures ici haut.

## INVITATION À LA POPULATION À VENIR ASSISTER AU MINI-CONCERT QUI SE TIENDRA LE SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2017 À 9H00 (EN AVANT MIDI) À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 17, RUE DE L'ÉGLISE RIVIÈRE-TROIS-PISTOLES

## PETITE TOURNÉE DE L'ENSEMBLE VOCAL SYNERGIE

**SAMEDI LE 9 DÉCEMBRE 2017**

### Horaire de la journée :

Lieu	Heure	Endroit
Notre-Dame-des-Neiges	9 h	Salle Municipale
Saint-Éloi	9 h 45	Salle Adélard-Godbout
Saint-Clément	11 h	Église
Saint-Cyprien	12 h	Complexe Louis-Santerre
Sainte-Rita	13 h	Eglise
Saint-Mathieu-de-Rioux	14 h 15	Eglise
Trois-Pistoles	15 h	Eglise

Venez chanter avec nous !

Pour informations : [ensemblelevocalsynergie@outlook.fr](mailto:ensemblelevocalsynergie@outlook.fr) ou 418-851-5710

